

# REGLEMENT INTERIEUR

## concours local de la CCI DORDOGNE

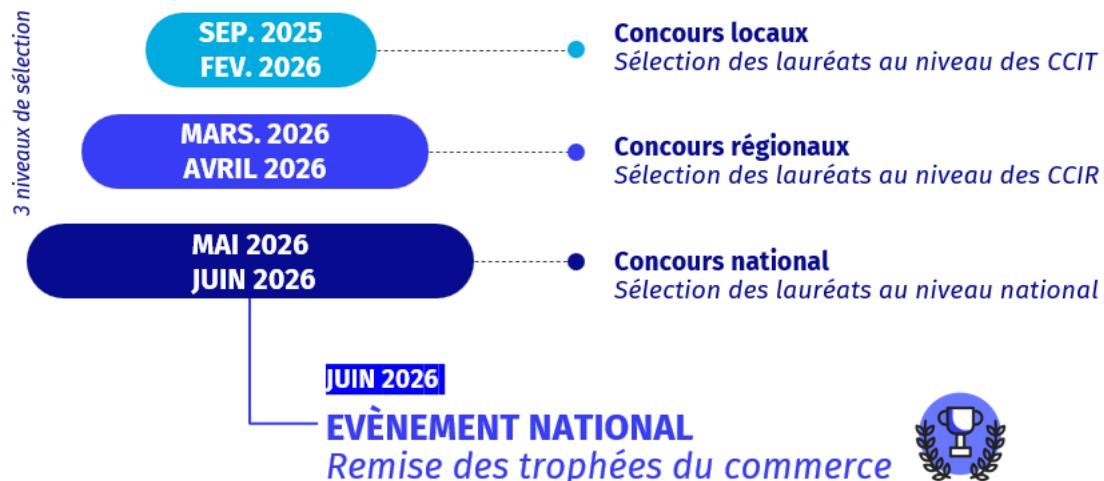
### EDITION 2026

#### Préambule

Le réseau CCI organise les *Trophées du Commerce – une initiative CCI*. Ces Trophées du Commerce mettent à l'honneur les capacités des professionnels du commerce et des services de proximité à innover, à s'adapter à l'évolution des modes de vie et de consommation de leurs clients, mais aussi à relever des défis comme celui de la transition écologique ou de la revitalisation des centres-villes.

Les *Trophées du Commerce* un concours national sur 3 niveaux géographiques :

- Le niveau local qui fait l'objet du présent règlement ;
- Un niveau régional par les CCI régionales ;
- Un niveau national par la tête de réseau CCI France.



## Quels sont les lots en jeu ?

- Un repas pour 2 personnes à l'Ecole Hotelière du Périgord de la CCI DORDOGNE à Boulazac
- Une mise en avant du commerce sur les réseaux sociaux et le site internet de la CCI DORDOGNE par un « Portrait de commerçant »

## Calendrier

### Le calendrier de la sélection locale :

Etapes	Dates
Lancement des Trophées du Commerce Dordogne Réception des dossiers de candidature	Novembre à février 2026
Fin de la réception des dossiers de candidature	Vendredi 6 février 2026
Analyse des dossiers de candidature et sélection des lauréats	Du 9 au 14 février 2026
Remise des trophées locaux	2 <sup>ème</sup> semestre 2026

Les lauréats des Trophées du Commerce 2026 seront sélectionnés pour les *Trophées du Commerce* régionaux organisés au printemps 2026 par la CCI Nouvelle Aquitaine, et auront une chance d'être retenus pour la grande finale nationale qui se tiendra en mai-juin 2026.

Retrouvez le reportage sur la remise des Trophées nationaux 2025 :  
<https://youtu.be/K9BjTMMrZdk?si=Wa3hp0naPW0lmvny>

## Qui peut concourir ?

Les *Trophées du Commerce* sont organisés sur **l'ensemble du territoire français**. Chaque CCIT désigne des lauréats dans plusieurs catégories.

Peuvent candidater les entreprises suivantes :

- Les commerces de détail indépendants, isolés ou en réseau (coopérative de détaillants, franchise, partenariats, ...)<sup>1</sup> ;
- Cafés et restaurants traditionnels ou rapides ;
- Les commerçants non sédentaires ;
- Les prestataires de services suivants :
  - Agences immobilières ;
  - Agences de Services à la personne (nettoyage domestique et autres services aux particuliers) ;
  - Activités d'enseignement de la conduite (auto-école) ;
  - Activité d'enseignement de disciplines sportives et d'activités de loisirs ;
  - Agences de voyage ;
  - Centres de remise en forme et salles de sport ;
  - Cordonneries, clés minute et autres réparations domestiques ;
  - Dépôts-vente divers ;
  - Concessionnaires et garagistes (Vente, réparation automobile, cycle et motocycle, bateau) ;
  - Imprimeries de proximité (services de photocopie) ;
  - Serrurerie, blindage de portes, alarmes, sécurité ;
  - Salons de coiffure, Instituts de beauté (soins de beauté et du corps, onglerie) ;
  - Services funéraires ;
  - Pressing blanchisserie, laverie libre-service, boutiques de retouches ;
  - Lavage auto, moto... ;
  - Boutiques de locations diverses : matériel de bricolage ou domestique, véhicules, ... ;
  - Salon de toilettage animalier, pensions animales, dressage ;
  - Studio de photographies ;
  - Vente, maintenance et reconditionnement informatique et de téléphonie.

Le concours n'est **pas ouvert au commerce de gros, aux hébergements (hôtels, gîtes et chambres d'hôtes), ni aux pure-players du e-commerce**. Seuls les commerces et services avec un établissement recevant du public peuvent candidater.

### Remarques :

- Pour faire acte de candidature, il convient de justifier de **2 exercices comptables complets minimum à la date de dépôt du dossier** pour toutes les catégories, à l'**exception de la catégorie « Entrepreneuriat »**.
- **Point de vigilance ! Le point de vente du candidat doit être impérativement accessible (ERP)**, ou avoir obtenu une dérogation. Ce point de réglementation sera contrôlé par la CCI.
- Tout ancien lauréat des *Trophées du Commerce* ou du trophée « Mercure d'Or » ne pourra concourir à nouveau qu'à **partir de la 6<sup>ème</sup> année** suivant l'obtention de son trophée.

---

<sup>1</sup> Tous secteurs (alimentaire, équipement de la personne, équipement du foyer, bricolage, jardinage-animalerie, culture et loisirs, hygiène et santé, auto-moto)

## Comment élaborer son dossier de candidature ?

### Recommandations pour élaborer le dossier de candidature :

- Compléter le formulaire de candidature par des éléments en rapport avec le prix choisi, qui vous semble(nt) utile(s) pour convaincre le jury.
- Compléter le dossier de candidature avec des photos à transmettre en annexe (PDF, JPG ou PNG, qualité 300 dpi). La quantité et l'objet des photos (équipe, devanture, intérieur de l'établissement, produits, réalisations, ...) sont laissés au choix du candidat.
- Attester de la santé financière et de la rentabilité de l'entreprise par toute indication ou pièce-jointe que vous jugez utile.
- Tout autre document de nature à convaincre le jury peut être inséré ou annexé (articles de presse, lettre de recommandation, ...).

Une courte vidéo (environ 50 secondes) permet de valoriser le dossier en parlant directement aux membres du jury. Un format est proposé en annexe. Cette vidéo sera obligatoire pour les lauréats locaux qui participeront aux jurys régionaux.

Les dossiers peuvent être parrainés par toute personne qualifiée pour apprécier le candidat (exemples : organisation professionnelle, client, municipalité, ...).

**Le nombre de lettres de parrainage doit être de 4 au maximum, et les parrainages politiques sont exclus, à l'exception de ceux des Maires et Présidents(es) de Communautés de Communes.**

**Les dossiers incomplets, non conformes ou non transmis sous le format demandé seront systématiquement éliminés de la compétition.**

Une fois complété, le dossier doit **impérativement** être transmis de façon dématérialisée **à la CCI, le vendredi 7 Février 2026.**

## Les prix de la catégorie Commerçants

Le candidat devra concourir dans une des thématiques suivantes :

### PRIX ENTREPRENEURIAT – Commerce entreprenant

Récompense les commerces offrant de belles perspectives de croissance, que ce soit dans le cadre d'une « jeune pousse », d'une reprise, ou d'une entreprise bien installée qui présente un fort développement commercial. Pour ce prix les entreprises candidates peuvent avoir moins de deux ans d'existence.

### PRIX INNOVATION – Commerce innovant

Récompense les commerces proposant des techniques de vente, un concept commercial, des services complémentaires destinés aux clients ou des procédures internes (conservation des produits, logistique, management, ...) **porteuses d'innovation et/ou d'originalité**. Les produits innovants, ainsi que les innovations liées au développement durable ne sont pas concernés.

### PRIX DEVELOPPEMENT DURABLE – Commerce durable

Récompense les commerces ou services pour lesquels **la transition écologique et/ou l'économie sociale et solidaire sont des leviers de développement économique** et qui intègrent dans leurs opérations et leur stratégie les préoccupations sociales et environnementales. Ce prix prend en compte les 3 piliers du développement durable et notamment le développement du personnel (apprentissage, formation continue, etc.)

### PRIX QUALITE – Expérience client

Récompense les commerces ou services pour la qualité de leur accueil clients, leur vitrine, le design de leur boutique ou toute autre initiative **au service d'une meilleure expérience client**.

## Processus de sélection des candidatures

Un jury local sera organisé par la CCI Dordogne pour désigner les lauréats des Trophées du commerce au niveau local.

Le jury local se prononce sur les dossiers en prenant en compte notamment :

- Qualité du dossier (présentation soignée, contenu fourni, ...);
- Originalité de l'action, du concept, ou de la transformation mise en avant ;
- Apport pour la commune d'implantation et pour le territoire.

et émet un avis motivé.

Les dossiers non retenus par le jury local seront détruits au terme d'un délai de 6 mois suivant la réunion de ce jury.

### En cas de succès

**Si vous êtes récompensé par le jury local, votre dossier sera transmis à la CCI régionale par votre CCI territoriale d'ici le 15 février 2026.** Chaque CCI régionale réunit un jury composé d'au moins 3 élus consulaires et de personnalités extérieures pour sélectionner un vainqueur régional par prix.

Le calendrier détaillé du jury et des remises au niveau régional sera précisé ultérieurement.

Les dossiers non retenus par le jury régional seront détruits par la CCI régionale au terme d'un délai de 6 mois suivant la réunion de ce jury.

**Ensuite, si vous êtes récompensé par le jury régional, votre dossier sera transmis à CCI France par votre CCI régionale en avril 2026.** Un jury national composé d'élus CCI et de partenaires (ministère, organisations professionnelles, sponsors...) se réunira pour désigner les lauréats (4 prix).

La CCI territoriale référente en sera informée par l'organisateur et préviendra à son tour le candidat.

Les *Trophées du Commerce, une initiative Chambre de Commerce et d'Industrie* sont des récompenses honorifiques qui engendrent de la visibilité nationale et locale. Le commerçant lauréat est invité à une remise de trophée nationale, il reçoit plusieurs outils de communication (trophée, diplôme, vitrophanie,) et fait l'objet de communication par CCI France.

Les dossiers non retenus par le jury national seront détruits par CCI France au terme d'un délai de 6 mois suivant la remise des prix.

La remise des Trophées et des diplômes aux lauréats sera organisée au niveau national en **juin ou juillet 2026 à Paris** (sous réserve d'évènement indépendant de la volonté de l'organisateur).

### Utilisation de vos données

Vous trouverez ci-après toutes les informations relatives aux traitements de vos données à caractère personnel dans le cadre des Trophées du commerce 2026 et de l'ensemble du concours *Les Trophées du Commerce – une initiative CCI*, conformément au règlement général sur la protection des données entré en vigueur le 25 mai 2018.

#### QUI EST LE RESPONSABLE DE TRAITEMENT ?

Le Responsable de traitement est, dans le cadre de ce concours et par délégation de CCI France, **la CCI Nouvelle Aquitaine**, organisme public d'Etat, **situé à Bordeaux**.

### **POUR QUELLES FINALITES VOS DONNEES PERSONNELLES SONT-ELLES COLLECTEES ?**

Les données à caractère personnel collectées dans le cadre de l'inscription à ce concours sont exclusivement réservées aux finalités suivantes :

- L'organisation du concours au niveau local;
- L'organisation du concours Les Trophées du Commerce – une initiative CCI ;
- La délibération des dossiers par les membres des jurys ;
- L'éventuelle gestion de la facturation (repas, hôtel, etc.) liée aux évènements de remises de trophées ;
- La communication promotionnelle de l'évènement dans lequel sont présentés les lauréats et les candidats ;
- La relance à la participation.

Sauf indication positive de la part de l'entreprise candidate sur le dossier de candidature, elles ne sauraient être utilisées pour d'autres finalités que celles décrites ci-dessus.

### **QUELLES SONT LES DONNEES PERSONNELLES COLLECTEES ?**

Les données à caractère personnel que nous collectons au moment de l'inscription sont les suivantes :

Types de données	Détails
Données du gérant	Nom, Prénom, Adresse professionnelle, Numéros de téléphone, Courriel
Données de l'entreprise	Raison sociale, Date de début d'activité, SIREN
Autres	Photos annexées à la candidature, Parrainages, Les champs libres du dossier d'inscription peuvent contenir des données à caractère personnel.

### **POUR QUELLES DUREES SONT CONSERVEES CES DONNEES ?**

Les dossiers non-retenus par les membres des jurys locaux et toutes les données à caractère personnel qu'ils contiennent sont conservés **6 mois a posteriori de la réunion de ce jury**.  
Les dossiers retenus par les membres des jurys locaux et toutes les données à caractère personnel qu'ils contiennent sont transmis à la CCI régionale et conservés **2 ans a posteriori de la réunion de ce jury**.

La CCI régionale détruit les dossiers non retenus par le jury régional **6 mois** après la tenue de celui-ci.

Les dossiers retenus par les membres des jurys régionaux et toutes les données à caractère personnel qu'ils contiennent sont transmis à CCI France et conservés **2 ans a posteriori de la réunion de ce jury**.

CCI France détruit les dossiers non retenus par le jury national **6 mois** après la tenue de celui-ci.

Les dossiers retenus par les membres des jurys nationaux et toutes les données à caractère personnel qu'ils contiennent sont conservés **2 ans a posteriori de la réunion de ce jury**.

### **QUI EST SUSCEPTIBLE D'AVOIR ACCES A VOS DONNEES ?**

Les personnes pouvant avoir accès aux informations vous concernant dans le cadre du concours des *Trophées du Commerce – une initiative CCI* sont les suivantes :

- Les membres élus et les conseillers commerce des CCI territoriales (CCIT) ;
- Les membres élus et les conseillers commerce des CCI régionales (CCIR) ;
- Les membres élus et les collaborateurs de CCI France ;
- Les partenaires (local, régional, national).

Toutes ces personnes sont soumises à un devoir de confidentialité dans le cadre du concours.

### **COMMENT VOS DONNEES SONT-ELLES PROTEGEES ?**

Nous avons conscience de l'importance des données que vous confiez à l'occasion de votre participation aux *Trophées du Commerce – une initiative CCI*. Toutes ces données font l'objet d'attentions particulières de la part de l'organisation et de mesures de sécurité spécifiques :

- Toutes personnes habilitées ayant accès à vos informations s'engagent à respecter le même **code de confidentialité** dans le cadre du concours.
- A l'occasion des délibérations, **l'accès aux locaux est sécurisé** par des dispositifs organisationnels et techniques stricts : Contrôles d'identité, etc.

### **QUELS SONT VOS DROITS ?**

Vous avez le droit d'accéder à vos données à caractère personnel et de demander leur rectification. Vous pouvez également demander l'effacement (oubli) de ces données ou vous opposer à leur traitement, sur justification d'un motif légitime.

Vous pouvez demander à exercer votre droit à la portabilité des données, c'est-à-dire le droit de recevoir les données personnelles que vous nous avez fournies dans un format structuré, couramment utilisé et le droit de transmettre ces données à un autre responsable de traitement.

Vous pouvez également formuler des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication de vos données à caractère personnel après votre décès.

Dans tous les cas, pour exercer ces droits ou pour toute question sur le traitement de vos données par la CCI Dordogne vous pouvez nous contacter par voie électronique à l'adresse à l'adresse suivante : [dpo@dordogne.cci.fr](mailto:dpo@dordogne.cci.fr)

Attention : Toute demande d'exercice des droits d'opposition et/ou d'effacement entraînera l'annulation de votre participation au concours.

## CONTACT

**CCI DORDOGNE**

**Caroline LIAL**

Tél : 05 53 35 80 80

Courriel : [c.lial@dordogne.cci.fr](mailto:c.lial@dordogne.cci.fr)



**CCI DORDOGNE**

**ANNEXE 1 – proposition de format vidéo****Description technique**

- Format standard smartphone : 1920x1080 pixels et 25 images par secondes
- Dans la mesure du possible, le fichier devra faire moins de 10Mo pour pouvoir être envoyé par mail
- Orientation portrait, 9 :16<sup>e</sup> ou carré 1:1
- Attention au son ! tourner dans un lieu calme sans bruits parasites

**Conseils de préparation :**

- parler lentement, avec le sourire, en regardant la caméra
- un plan simple suffit (devant le commerce ou à l'intérieur)
- Maximum 50 secondes

**Contenu :****Présenter la « carte d'identité » (votre nom, celui du magasin, le lieu, l'activité, la taille,...)  
- 15 secondes**

« Bonjour, je suis [Nom et prénom], commerçant(e) à [Nom de la ville], accompagné(e) par la CCI [nom de la CCIT], ... »

« Mon commerce, [nom du commerce], est spécialisé dans [activité principale en une phrase claire]. »

**Faire acte de candidature – 5 secondes**

« Je suis candidat(e) aux Trophées du Commerce, une initiative CCI dans la catégorie [développement durable / innovation / qualité / entrepreneuriat]. »

**Présenter ce qui fait la particularité du commerce, sa valeur ajoutée, ce qui le différencie des autres commerces du secteur, pourquoi le commerce devrait remporter le trophée – 25 secondes**

« Ce qui fait notre différence, c'est [élément fort : engagement, produit unique, démarche locale, innovation, qualité de service...]. »

(Ne pas hésiter à illustrer avec un exemple concret)

**Phrase de conclusion – 5 secondes**

« Merci de votre soutien ! » ou « Nous serons ravis de vous accueillir dans notre commerce. »